



Préavis n° 04 – 2014
au Conseil général

Demande d'un crédit d'étude de Fr. 10'000.- pour l'aménagement d'un arrêt de bus sécurisé à l'emplacement de l'ancien poids public.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Lors du Conseil général du 14 décembre 2012, Daniel Sprunger a demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité d'aménager un arrêt de bus sécurisé avec un abri à l'emplacement de l'ancien poids public. De plus en plus d'enfants prennent le bus à cet endroit pour se rendre à l'école à Moudon et l'arrêt tel qu'il se présente actuellement est dangereux.

2. Description du projet

La Municipalité a contacté le voyer, l'a rencontré à plusieurs reprises sur place, ainsi que les responsables des TPF, de CarPostal, du service de la mobilité et le responsable technique du service des routes.

Suite à ces différentes rencontres et à leurs recommandations, un avant-projet a été esquissé, il prévoit un seul arrêt pour les deux sens de circulation.

La Municipalité souhaite passer à l'étape suivante qui consiste à mandater un bureau d'ingénieurs pour l'étude de faisabilité, la création de plans et l'établissement d'un devis.

3. Coût

C'est un travail complexe, le terrain est en pente, la Municipalité estime le coût de cette étude à Fr. 10'000.-.

4. Financement

Ce crédit d'étude de Fr. 10'000.- sera financé par le fond de réserves routes.

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonnoloup

- vu le préavis municipal N° 04-2014,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- oui le rapport de la commission désignée pour cette étude,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 10'000.- pour l'aménagement d'un arrêt de bus sécurisé avec un abri à l'emplacement de l'ancien poids public ;

Le municipal responsable : Jean-Marc Crottaz

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet